

Zeitschrift: Rapport de gestion / Chemins de fer fédéraux suisses
Herausgeber: Chemins de fer fédéraux suisses
Band: - (2000)

Rubrik: Annexe aux comptes annuels

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Annexe aux comptes annuels

Remarques concernant les comptes annuels

	2000 M CHF	1999 M CHF
1 Produits du trafic		
Trafic voyageurs	1 630,3	1 603,6
Trafic marchandises	1 081,2	1 012,5
Prestations ferroviaires	113,8	113,8
Infrastructure	11,9	9,6
Produits du trafic	2 837,2	2 739,5

	2000 M CHF	1999 M CHF
2 Indemnités compensatoires		
Indemnités compensatoires liées au trafic voyageurs régional	545,7	557,9
Indemnités compensatoires liées au ferroutage/ Subventions concernant le prix des sillons ferroviaires dans le cadre du trafic combiné	75,1	125,0
Indemnités compensatoires	620,8	682,9

Les voyageurs-kilomètres ont augmenté de 123 millions tandis que les indemnités compensatoires liées au trafic voyageurs régional ont diminué de 12,2 millions de CHF. Par train-kilomètre parcouru sur le réseau des CFF, les indemnités compensatoires sont passées de CHF 11,38 en 1999 à CHF 10,25 en l'an 2000.

Contrairement à l'an dernier, cette année, une partie importante des subventions est directement versée aux opérateurs du ferroutage.

	2000 M CHF	1999 M CHF
3 Produits accessoires		
Personnel détaché	12,3	17,9
Prestations de services pour tiers	69,0	53,8
Travaux effectués pour des tiers ainsi que travaux de maintenance et d'entretien	49,8	50,8
Produits résultant de la location	35,0	41,1
Vente d'énergie	99,1	92,4
Opérations de change	46,7	38,8
Commissions	86,7	86,1
Matériel et imprimés	41,4	42,9
Taxes	25,6	21,5
Participations financières	45,3	27,5
Autres produits accessoires	19,8	15,1
Produits accessoires	530,7	487,9

Annexe aux comptes annuels

	2000 M CHF	1999 M CHF
4 Prestations de la Confédération dans le cadre de l'infrastructure		
Contributions au maintien de la substance de l'infrastructure	729,0	711,0
Contributions à l'exploitation de l'infrastructure	587,0	562,0
Prestations de la Confédération dans le cadre de l'infrastructure	1 316,0	1 273,0

Les contributions au maintien de la substance couvrent les amortissements sur les infrastructures existantes ainsi que sur les investissements non activés concernant de nouvelles infrastructures.

	2000 M CHF	1999 M CHF
5 Charges de personnel		
Charges de personnel	2 440,7	2 415,7
Charges sociales	364,6	330,8
Autres charges de personnel	50,8	43,1
Charges de personnel	2 856,1	2 789,6

L'augmentation des charges de personnel est due, d'une part, à la croissance de 1% de la masse salariale dans le cadre de la compensation du renchérissement et, d'autre part, à l'introduction de la semaine de 39 heures, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de jours de vacances, du nombre d'heures supplémentaires et des soldes annuels excédentaires, ces éléments ayant été, pour la première fois, pris en compte de manière intégrale.

L'an dernier, les charges sociales comprenaient, outre les cotisations usuelles, les charges financières de 200,7 millions de CHF liées à l'insuffisance de couverture présentée par la Caisse de pensions des CFF. Ce montant ainsi que les charges financières correspondantes pour l'an 2000 sont maintenant comptabilisés au niveau des charges financières (voir remarque 8).

	2000 M CHF	1999 M CHF
6 Autres charges d'exploitation		
Loyers pour immobilisations corporelles	20,5	20,2
Entretien, réparation et remplacement d'installations par des tiers	141,5	144,7
Charges de véhicules	93,4	64,3
Assurances-choses, droits, taxes	104,1	55,6
Charges d'énergie, évacuation des déchets	277,7	255,0
Charges d'administration et d'informatique	185,6	118,8
Publicité	28,5	21,5
Autres charges d'exploitation	57,5	41,2
Charges pour prestations fournies par des tiers	293,3	238,5
Application d'un taux forfaitaire/ Réduction de la TVA déductible	59,5	86,9
Frais de restructuration liés à l'entretien du matériel roulant	56,0	0,0
Autres charges d'exploitation	1 317,6	1 046,7

Après la création de CFF Cargo SA dans le cadre de la joint-venture prévue entre les FS et la SA CFF, tous les véhicules utilisés dans le domaine concerné ont été intégrés à la nouvelle société. Depuis le 1^{er} août 2000, la SA CFF doit donc louer ces véhicules auprès de CFF Cargo SA. Cette situation a conduit à une augmentation de 29,1 millions de CHF des charges de véhicules. Les amortissements ont été réduits d'autant.

Depuis le 1^{er} janvier 2000, la SA CFF dispose, dans le domaine des assurances, d'un programme particulièrement performant, qui a obtenu le European Risk Management Award. Les sinistres sont systématiquement saisis et le montant des dommages calculé. Les sinistres liés à des catastrophes sont assurés auprès d'un tiers tandis que les dommages fréquents sont directement couverts par la société. Sur la base des calculs effectués, la société a constitué des provisions pour divers cas en suspens. L'introduction du nouveau système a conduit, pour l'année en cours, à une augmentation exceptionnelle des provisions pour assurances de 45 millions de CHF.

La position Application d'un taux forfaitaire/Réduction de la TVA déductible, présentée séparément l'an dernier, est principalement liée aux dispositions appliquées en matière de TVA aux entreprises de transports publics. La SA CFF ne profite pas d'une réduction de la TVA déductible, mais verse sur le chiffre d'affaires un impôt de 2,7%. Etant donné que les prestations de la Confédération et les indemnités compensatoires couvrent cet impôt, celui-ci n'a pas d'impact sur le compte de résultat.

La restructuration de l'unité Entretien du matériel roulant a donné lieu à la constitution de provisions d'un montant de 56 millions de CHF.

Annexe aux comptes annuels

	2000 M CHF	1999 M CHF
7 Produits financiers		
Produits financiers des liquidités et des titres	29,5	11,3
Produits financiers des placements auprès de tiers	23,4	23,8
Produits financiers des placements auprès de sociétés du groupe	3,3	3,2
Produits financiers des placements auprès de contreparties liées	25,3	33,4
Produits financiers des placements auprès de l'actionnaire	27,1	5,5
Autres produits financiers	21,4	31,1
Produits financiers	130,0	108,3

	2000 M CHF	1999 M CHF
8 Charges financières		
Charges financières pour financement par des tiers	145,1	144,0
Charges financières pour financement par l'actionnaire	14,5	9,2
Charges financières pour financement par des institutions de la prévoyance professionnelle	154,3	217,4
Autres charges financières	6,5	8,6
Charges financières	320,4	379,2

Les charges financières pour financement par des tiers sont principalement composées par les charges financières pour financement par EUROFIMA. La diminution des dettes envers les institutions de prévoyance reflète le refinancement de la Caisse de pensions des CFF.

9 Charges d'impôts

Conformément à l'art. 21 de la loi du 20 mars 1998 sur les Chemins de fer fédéraux, la SA CFF est exonérée d'impôts.

	31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
10 Créances résultant de ventes et de prestations de services		
Créances résultant de ventes et de prestations de services		
– envers des tiers	551,1	422,7
– envers des sociétés du groupe	32,4	0,5
– envers des contreparties liées	16,6	2,8
Provisions pour pertes	-30,7	-25,9
Créances résultant de ventes et de prestations de services	569,4	400,1

Outre les créances envers les clients (474 millions de CHF), les créances résultant de ventes et de prestations de services englobent également les créances envers des chemins de fer suisses et étrangers (77,1 millions de CHF).

Titres à long terme M CHF	Participations M CHF	Créances à long terme envers des tiers M CHF	Créances à long terme envers des sociétés du groupe M CHF	Créances à long terme envers des contreparties liées M CHF	Créances à long terme envers l'actionnaire M CHF	Total M CHF
---------------------------------	-------------------------	--	--	---	--	----------------

11 Immobilisations financières

Coût d'acquisition

Etat au 1.1.2000	301,4	332,9	583,4	16,9	470,2	4 306,8	6 011,6
Augmentation	22,7	829,9	41,7	0,0	2,2	0,0	896,5
Diminution	0,0	-24,5	-33,7	0,0	-19,8	-850,0	-928,0
Transferts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Etat au 31.12.2000	324,1	1 138,3	591,4	16,9	452,6	3 456,8	5 980,1

Amortissements cumulés

Etat au 1.1.2000	0,0	-72,5	-31,5	0,0	0,0	0,0	-104,0
Augmentation	0,0	0,0	-0,3	0,0	0,0	0,0	-0,3
Diminution	0,0	17,5	0,0	0,0	0,0	0,0	17,5
Transferts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Etat au 31.12.2000	0,0	-55,0	-31,8	0,0	0,0	0,0	-86,8

Valeur comptable

nette au 31.12.2000	324,1	1 083,3	559,6	16,9	452,6	3 456,8	5 893,3
---------------------	-------	---------	-------	------	-------	---------	---------

L'augmentation des participations est avant tout due à la création de CFF Cargo SA. Les capitaux propres de cette société ont été principalement libérés à partir de matériel roulant et de participations.

La diminution des participations est liée, d'une part, au fait que des participations ont été cédées à CFF Cargo SA (Chemoil Logistics AG, S-Rail Europe GmbH, Hupac SA et ICF Intercontainer-Interfrigo) et, d'autre part, à la vente de participations (Elca Informatique SA, CNL-City-Night-Line AG, etc.).

La diminution des créances à long terme envers l'actionnaire est liée aux modalités de paiement convenues dans le cadre du refinancement de l'insuffisance de couverture qui existe au niveau de la Caisse de pensions des CFF (voir remarque 16).

Annexe aux comptes annuels

	Véhicules (contrats de leasing compris) M CHF	Infrastruc- ture/Super- structure/ Technique ferroviaire M CHF	Autres immobili- sations corporelles M CHF	Terrains M CHF	Bâtiments M CHF	Total immobili- sations corporelles M CHF	Infrastructu- res en construction M CHF	Total immob. corporelles et infra- structures en construction M CHF
12 Infrastructures en construction et immobilisations corporelles								
Coût d'acquisition								
Etat au 1.1.2000	9 907,8	10 171,0	3 686,2	1 463,9	3 157,1	28 386,0	6 145,2	34,531,2
Investissements infra- structures en construction	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 827,8	1 827,8
Investissements immobilisations corporelles	0,0	10,5	0,0	0,0	0,0	10,5	0,0	10,5
Transferts infrastructures en construction vers im- mobilisations corporelles	314,4	651,5	208,3	9,6	138,9	1 322,7	-1 599,4	-276,7
Diminution immobilisations corporelles	-2 897,2	-87,8	-78,4	-13,8	-132,4	-3 209,6	-49,0	-3 258,6
Transferts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	25,1	25,1
Etat au 31.12.2000	7 325,0	10 745,2	3 816,1	1 459,7	3 163,6	26 509,6	6 349,7	32 859,3
dont contrats de leasing	1 488,6					1 488,6		1 488,6
Amortissements cumulés								
Etat au 1.1.2000	-5 816,8	-3 478,4	-2 775,4	-19,7	-1 470,5	-13 560,8	-854,2	-14 415,0
Augmentation	-301,5	-322,2	-105,2	0,0	-54,3	-783,2	-49,8	-833,0
Diminution	2 231,1	69,3	71,1	0,0	96,7	2 468,2	4,3	2 472,5
Transferts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-25,1	-25,1
Etat au 31.12.2000	-3 887,2	-3 731,3	-2 809,5	-19,7	-1 428,1	-11 875,8	-924,8	-12 800,6
dont contrats de leasing	-422,8					-422,8		-422,8
Valeur comptable								
nette au 31.12.2000	3 437,8	7 013,9	1 006,6	1 440,0	1 735,5	14 633,8	5 424,9	20 058,7
dont contrats de leasing	1 065,8					1 065,8		1 065,8

Concernant les véhicules, la diminution est liée au fait que des véhicules ont été cédés à CFF Cargo SA (voir remarque 11).

Le compte Autres immobilisations corporelles englobe l'ensemble des équipements, l'informatique et les systèmes de télécommunication ainsi que les systèmes d'alimentation et d'évacuation. Pour l'exercice sous revue, les amortissements sur les véhicules faisant l'objet d'un contrat de leasing s'élèvent à 62,4 millions de CHF.

	31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
13 Dettes résultant d'achats et de prestations de services		
Dettes		
– envers des tiers	827,5	648,4
– envers des sociétés du groupe	8,1	4,3
– envers des contreparties liées	10,9	14,7
Dettes résultant d'achats et de prestations de services	846,5	667,4

Outre les dettes envers les fournisseurs (478,5 millions de CHF), les dettes résultant d'achats et de prestations de services englobent également les dettes envers des chemins de fer suisses et étrangers (349 millions de CHF).

	31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
14 Passifs de régularisation		
Titres de transport	289,2	286,3
Charges financières	157,6	68,7
Vacances et heures supplémentaires	122,1	60,8
Autres	302,8	213,9
Passifs de régularisation	871,7	629,7

Concernant les titres de transport, la régularisation porte principalement sur les abonnements généraux, les abonnements demi-tarif et les abonnements de parcours. Elle ne porte pas sur les titres de transport usuels. Contrairement à l'an dernier, les charges financières résultant de l'insuffisance de couverture présentée par la Caisse de pensions des CFF ont été comptabilisées avec pour valeur l'exercice à venir. Cette procédure a entraîné une augmentation des passifs de régularisation pour ce poste. Comme mentionné sous remarque 5, l'introduction de la semaine de 39 heures et la première régularisation du nombre de jours de vacances et d'heures supplémentaires qui en découlent ont conduit à une augmentation massive des passifs de régularisation pour ce poste.

	31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
15 Dettes financières à long terme		
Dettes bancaires	349,6	349,8
Dettes résultant de contrats de leasing	1 864,4	1 841,8
Caisse du personnel	1 380,0	1 428,6
Dettes financières à long terme	3 594,0	3 620,2

Les dettes bancaires englobent les prêts octroyés par EUROFIMA.

Etant donné que les intérêts liés aux contrats de leasing sont partiellement capitalisés, les dettes résultant de contrats de leasing ont augmenté.

Annexe aux comptes annuels

	31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
16 Autres dettes à long terme		
Emprunts à long terme à des tiers	9,8	8,9
Dettes envers des sociétés du groupe	154,0	0,0
Dettes envers l'actionnaire (Confédération)	6 938,1	6 072,6
Dettes envers des institutions de prévoyance	3 156,8	4 156,8
Autres dettes à long terme	10 258,7	10 238,3

La diminution des dettes envers les institutions de prévoyance reflète le refinancement de la Caisse de pensions des CFF. Conformément au plan de refinancement, la Confédération a, durant l'exercice sous revue, renoncé à un avoir de 850 millions de CHF. Concernant les dettes envers l'actionnaire, le rapport financier relatif aux comptes du groupe fournit davantage de détails.

	31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
17 Provisions à long terme		
Engagements de prévoyance (RPC 16)	650,0	650,0
Frais de restructuration pour joint-venture entre FS et SA CFF	120,0	120,0
Entretien du matériel roulant	104,9	117,3
Opérations de dépollution	100,0	100,0
Frais de restructuration liés à l'entretien du matériel roulant	56,0	0,0
Provisions pour assurances	95,6	50,0
Autres provisions à long terme	376,3	438,6
Provisions à long terme	1 502,8	1 475,9

Concernant les engagements de prévoyance, le rapport financier relatif aux comptes du groupe fournit davantage de détails.

Les provisions pour l'entretien du matériel roulant permettent de couvrir le surcroît de charges occasionné par l'assainissement des véhicules lié à des dispositions légales (par exemple dans le cadre de la protection de l'environnement). Les frais de restructuration liés à la joint-venture seront occasionnés dans les 1 à 3 ans à venir. Les opérations de dépollution ont été poursuivies durant l'exercice. Les charges découlant de ces opérations ont été comptabilisées au niveau des provisions à court terme. Les autres provisions à long terme ont été constituées à partir de produits issus de la vente de droits portant sur la pose de câbles et de produits issus de transactions US-lease (131,3 millions de CHF). D'autre part, elles englobent des provisions destinées à financer le démontage d'infrastructures (33,3 millions de CHF) et d'autres provisions nécessaires à l'entreprise.

18 Bénéfice résultant du bilan

Le bénéfice résultant du bilan se monte à 266,5 millions de CHF. Il se compose du bénéfice de l'exercice courant, soit 146,2 millions de CHF, et du bénéfice reporté de l'exercice précédent, soit 120,3 millions de CHF. Conformément à l'art. 64 de la loi sur les Chemins de fer fédéraux, il englobe une réserve.

19 Parties liées

En l'an 2000, les honoraires versés aux membres du Conseil d'administration ont représenté 0,76 million de CHF et les honoraires versés aux membres de la direction du groupe 2,6 millions de CHF.

20 Remarques d'ordre juridique

(dans la mesure où elles n'ont pas été mentionnées au préalable)

	31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
20.1 Cautionnements, obligations de garantie et constitutions de gages en faveur de tiers		
Cautionnements et garanties	129,0	171,0
Engagements résultant du capital-actions non libéré	150,3	153,3
Total	279,3	324,3

La SA CFF participe, en outre, à plusieurs sociétés simples à responsabilité solidaire.

20.2 Valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles

Les valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles correspondent à la valeur de remplacement de ces immobilisations ou à leur valeur à l'état neuf.

	31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
20.3 Dettes envers des institutions de prévoyance professionnelle		
Dettes à court terme	6,8	41,1
Dettes à long terme	3 156,8	4 156,8
Total	3 163,6	4 197,9

20.4 Principales participations

Nous renvoyons le lecteur à la liste des sociétés du groupe et des contreparties liées (page 26).

21 Événements survenus après la clôture du bilan

Toutes les personnes affiliées à la Caisse de pensions des CFF et parties à la retraite avant le 1^{er} janvier 1999 ont droit au même traitement que les personnes affiliées à la Caisse de pensions de la Confédération. Jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi, c'est-à-dire jusqu'au 1^{er} janvier 2001, la même réglementation vaut pour les personnes parties à la retraite entre le 1^{er} janvier 1999 et le 1^{er} janvier 2001.

La Caisse de pensions des CFF ne compense le renchérissement que lorsque sa situation financière le permet. Etant donné qu'il existe toujours une insuffisance de couverture et que les provisions pour égalisation sont insuffisantes, c'est l'employeur qui prend en charge la compensation.

Le bilan d'ouverture de la SA CFF, établi au 1^{er} janvier 1999, ne tient pas compte de ce facteur. Des négociations concernant ce point ont été entamées entre la SA CFF et l'Administration fédérale des finances à la fin de l'an 2000.

22 Répartition

Contrairement à l'an dernier, la répartition est basée sur le trafic, l'infrastructure et les unités centrales. Elle fait état du résultat d'exploitation, des produits financiers et des produits exceptionnels. Les chiffres de l'exercice précédent ont été adaptés; cependant, la restructuration de la répartition a conduit à d'importantes modifications au niveau des différents bilans (par exemple, transfert de la Caisse du personnel de l'Infrastructure vers les unités centrales).